

# **GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT**

## **COMMUNIQUÉ** 23 avril 2004

### **I. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES**

1. Les ministres se félicitent de l'amélioration des perspectives de croissance mondiales, mais notent que des risques non négligeables pèsent sur la reprise, par exemple les déséquilibres considérables des paiements, le passage imminent à des niveaux de taux d'intérêt plus élevés et les sources persistantes de préoccupations géopolitiques. Ils notent que si l'activité économique s'est affermie dans de nombreuses régions, les avancées sont inégales, l'Afrique subsaharienne en particulier connaissant une croissance bien inférieure à ce qui serait nécessaire pour parvenir à réduire durablement la pauvreté et atteindre les objectifs de développement du Millénaire (ODM).
2. Les ministres considèrent que si la politique d'expansion budgétaire menée aux États-Unis, conjuguée à une politique de stimulation monétaire, a aidé à désamorcer les tendances déflationnistes et à soutenir la reprise mondiale, il faudra des mesures plus résolues et plus crédibles que celles qui sont envisagées actuellement pour donner une ferme assise aux finances publiques et corriger le déficit considérable du compte courant. Cela aiderait à circonscrire les risques de fluctuations désordonnées des taux de change et de forte hausse des taux d'intérêt, qui compromettraient la reprise mondiale. Les ministres sont d'avis qu'une croissance plus rapide au sein de l'Union européenne est essentielle pour la poursuite de la reprise mondiale, et il leur semble qu'il est nécessaire de donner à la politique monétaire un tour plus accommodant et d'approfondir les réformes structurelles. Ils saluent l'amorce de redressement de l'économie au Japon et invitent instamment les autorités à remédier aux déséquilibres qui subsistent dans le secteur financier et celui des entreprises pour stimuler les sources de croissance internes. Les ministres prennent note que les pays émergents d'Asie contribuent vigoureusement à la reprise mondiale et encouragent ces pays à jouer un plus grand rôle dans la coordination de la politique économique internationale.
3. Les ministres considèrent que pour corriger efficacement les déséquilibres mondiaux, la coopération multilatérale est indispensable, et ils appellent le FMI à jouer un rôle plus volontariste dans la surveillance des grandes puissances économiques et à mettre en place des mécanismes qui assurent l'efficacité de cette surveillance.
4. Les ministres considèrent qu'afin d'étayer la croissance et la compétitivité des pays émergents et en développement, les orientations et avis que donne le FMI doivent ménager la possibilité d'un accroissement des investissements dans les infrastructures. En particulier, le FMI devrait veiller à ce que les concours des banques multilatérales de développement aux fins d'investissements dans les infrastructures, ainsi que l'investissement des entreprises publiques gérées selon les principes du marché, soient

pris en compte dans l'évaluation de la politique budgétaire des pays en développement. Les ministres prennent note avec intérêt du plan d'action de la Banque mondiale pour les infrastructures qui vise à renforcer l'appui aux pays en développement en leur accordant davantage de prêts aux fins de l'investissement dans les infrastructures.

5. Les ministres sont inquiets de l'aggravation de la situation sécuritaire et économique en Iraq et invitent instamment les Nations Unies à s'employer activement à résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux du pays. Ils expriment aussi leur profonde préoccupation devant la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, la construction d'un mur en Cisjordanie et les retombées sociales et économiques dommageables qui en résultent pour le peuple palestinien. Les ministres appellent le FMI et la Banque mondiale à intensifier l'aide louable qu'ils apportent au peuple palestinien. Ils saluent l'engagement pris par les bailleurs de fonds d'apporter à l'Afghanistan l'aide requise pour la reconstruction du pays.

## **II. COMMERCE INTERNATIONAL**

6. Les ministres soulignent l'importance du commerce comme force motrice qui favorise la croissance équilibrée de l'économie internationale, la réduction des facteurs de vulnérabilité extérieure des pays en développement et la réalisation des ODM. Ils appellent à reprendre sans tarder et avec détermination les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, qui devraient entraîner une amélioration des débouchés pour les exportations des pays en développement, la suppression de la progressivité des droits de douane, l'élimination graduelle des subventions agricoles et le démantèlement des quotas et des droits de douane dans des domaines tels que les textiles, les vêtements et les produits agricoles. Les ministres considèrent que les progrès du cycle de Doha ne doivent pas être entravés par le manque d'avancées sur les questions de Singapour. Ils saluent la création par le FMI du mécanisme d'intégration commerciale pour aider les pays membres à faire face aux coûts des ajustements découlant de la libéralisation commerciale. Les ministres soulignent que, pour être efficace, ce mécanisme doit permettre un niveau plus élevé d'accès aux ressources du FMI, être appliqué avec souplesse et s'accompagner d'une assistance technique. Par ailleurs, ils notent avec satisfaction la prise de position de la Banque mondiale dans ce domaine, ainsi que les travaux analytiques qu'elle effectue en matière de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à avancer dans la réalisation de leurs objectifs de commerce international.

## **III. PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CRISES**

7. Les ministres se félicitent de la reprise des apports financiers aux pays émergents, qui ont atteint en 2003 leur plus haut niveau depuis 1999. Le retour de ces flux financiers tient à l'amélioration des résultats économiques de ces pays, mais aussi à la liquidité croissante des marchés de capitaux mondiaux. Les ministres saluent les mesures prises par les pays émergents et les autres pays en développement pour réduire leur vulnérabilité aux crises financières, notamment en se constituant un large volant de réserves internationales, en améliorant le cadre de leur politique, en adoptant graduellement un

régime de change plus souple, le cas échéant, et en poursuivant les réformes structurelles. Ils considèrent qu'un autre élément important de la prévention des crises est l'octroi par le FMI de concours financiers de montant suffisant, en temps utile, pour prévenir la contagion et préserver la confiance des marchés. À cet égard, les ministres déplorent la décision qui a été prise d'abolir la ligne de crédit préventive (LCP) au lieu d'en améliorer la conception pour en faire un instrument utilisable. Conscients de la volatilité des flux financiers, ils invitent instamment le FMI à créer une nouvelle facilité visant à prévenir les crises du compte de capital.

8. Les ministres notent avec préoccupation les effets dévastateurs que les perturbations des cours des produits primaires ont souvent sur les pays en développement, et en particulier les pays à faible revenu. Ils appellent à réformer rapidement la facilité de financement compensatoire du FMI pour la rendre utilisable, et demandent à la Banque mondiale de mettre au point des instruments pour aider les pays à faire face aux risques liés aux fluctuations des cours des produits primaires. Les ministres réclament un accroissement de l'assistance technique de la part des institutions multilatérales pour aider les pays à faible revenu à diversifier leur économie.

9. Les ministres notent avec satisfaction l'utilisation de plus en plus fréquente de clauses d'action collective (CAC) dans les contrats d'émissions obligataires souveraines. Ils notent que la formule de l'adoption facultative de ces clauses a favorisé leur diffusion et qu'elles sont un ajout bienvenu à la panoplie d'instruments pouvant servir à la résolution des crises.

#### **IV. PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION AU FMI ET À LA BANQUE MONDIALE**

10. Les ministres se déclarent profondément déçus par l'absence de tout progrès dans le dossier de la voix, de la participation et du nombre de voix des pays en développement au FMI et à la Banque mondiale. Notant les conclusions de la réunion que les gouverneurs africains ont tenue à Johannesburg en mars 2004 pour examiner la question de la voix et de la participation des pays en développement et des pays en transition au sein des institutions de Bretton Woods, ils réaffirment que, pour rehausser la légitimité du FMI et de la Banque mondiale, il y a lieu de régler sérieusement et sans délai la question de la sous-représentation des pays en développement dans le processus de prise de décision de ces institutions, comme cela a été convenu à Monterrey. Les ministres considèrent que le renforcement de la représentation des pays en développement nécessite l'adoption d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Cette formule doit tenir compte des facteurs de vulnérabilité des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, et refléter correctement le poids économique relatif des pays dans l'économie mondiale, le revenu national brut étant calculé sur la base de la parité de pouvoir d'achat. En outre, le nombre des voix de base devrait être sensiblement relevé de manière à leur restituer leur rôle initial par rapport au total des voix attribuées. Les ministres demandent que les travaux sur ces questions soient achevés d'ici à juin 2006. À cette fin, ils demandent au Conseil d'administration du FMI et au Conseil des administrateurs de la Banque mondiale de désigner un groupe d'experts chargé d'étudier

ce dossier et de présenter un rapport dans les six mois. Les ministres appellent à la soumission de toute idée nouvelle sur ces questions aux Conseils des deux organisations.

11. Les ministres sont particulièrement préoccupés par le fait que le processus de sélection du Directeur général du FMI continue à ne pas suivre, tant s'en faut, les normes de bonne gouvernance, de transparence et de solidarité dont le FMI et la Banque mondiale se font largement les champions dans leurs relations avec les pays membres. Cela nuit à la légitimité, à la responsabilisation et à la crédibilité des institutions. Les ministres s'associent à l'appel lancé par deux tiers des pays membres et une grande partie de la communauté internationale pour que le processus de sélection soit ouvert et transparent de manière à attirer les meilleurs candidats sans considération de nationalité, comme le préconise le rapport conjoint d'avril 2001 des groupes de travail des Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale. Les ministres rappellent que ce rapport a été approuvé en 2001 par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale pour servir de guide à la sélection future des chefs des deux institutions, et que le Comité monétaire et financier international en avait pris note.

#### **V. RÉALISATION DES ODM ET RENFORCEMENT DU SOUTIEN EN FAVEUR DES PAYS À FAIBLE REVENU ET À REVENU INTERMÉDIAIRE**

12. Les ministres se déclarent gravement préoccupés par le fait que, si les tendances actuelles perdurent, la majorité des pays ne réussiront pas à atteindre la plupart des ODM, comme l'explique le rapport de suivi mondial. Ils appellent donc toutes les parties concernées à se mobiliser davantage pour mettre en œuvre le partenariat de Monterrey. Ils notent que les pays en développement font ce qui est attendu d'eux sur le plan de la stabilisation macroéconomique et des réformes structurelles, mais que les pays développés tardent à tenir les engagements pris à Monterrey. En particulier, bien que l'aide publique au développement (APD) ait récemment augmenté en valeur nominale, les flux de ressources en direction des pays les plus pauvres n'ont pas sensiblement progressé en valeur réelle et l'aide reste très nettement en deçà de l'objectif de 0,7 % du PNB fixé par l'ONU. Les ministres notent avec préoccupation que les flux financiers de la Banque mondiale et des banques régionales de développement sont en diminution depuis plusieurs années, d'où la persistance d'un solde net négatif du transfert de ressources des banques multilatérales de développement vers les pays en développement.

13. Les ministres soulignent que la réalisation des ODM suppose que l'apport de ressources financières soit accru pour être à la mesure des engagements pris à Monterrey. Par conséquent, ils saluent les conclusions de la récente réunion de Paris sur le financement du développement, qui réclament une augmentation, une meilleure harmonisation et une plus grande prévisibilité de l'aide au développement. Les ministres soutiennent sans réserves la proposition de créer une Facilité de financement internationale pour mobiliser davantage de ressources à décaisser en début de période afin d'atteindre les ODM, et ils invitent instamment les bailleurs de fonds à donner suite à cette proposition. En outre, ils réclament instamment la poursuite des travaux sur la création et la redistribution volontaire de DTS additionnels et sur les possibilités de taxation à l'échelle mondiale. De plus, les pays donateurs devraient améliorer

l'harmonisation et la coordination de leurs pratiques en matière d'aide afin que celle-ci corresponde davantage aux priorités des pays bénéficiaires et d'éviter la multiplication des critères que ces pays doivent respecter.

14. Les ministres se félicitent des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, lancée en juin 2002. Ils reconnaissent que cette initiative donne l'espoir de voir réalisé l'ODM concernant l'éducation primaire universelle. Cependant, ils notent qu'il est urgent de résoudre les difficultés qui subsistent, en particulier la question du financement.

15. Les ministres attendent avec intérêt que soit affiné le cadre d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu, et ils soulignent que l'adoption de ce cadre doit se traduire par une augmentation des flux d'aide et par une amélioration des conditions dont ils sont assortis. En outre, ils sont favorables à ce que l'Initiative PPTE renforcée soit prorogée au-delà de décembre 2004, date prévue de son expiration. Ils saluent l'amendement de l'instrument du compte de fiducie FRPC-PPTE qui permet d'apporter un complément d'aide lorsque les paramètres de l'endettement du pays membre sont influencés par des facteurs exogènes. Ils attendent aussi avec intérêt la mobilisation de ressources additionnelles dans le cadre de la FRPC autofinancée.

16. Les ministres saluent le plan d'action adopté par la Banque mondiale en vue d'accroître l'aide en faveur des pays à revenu intermédiaire, où vit une grande partie de la population pauvre du monde. Ils demandent que le financement du développement soit relevé pour couvrir les énormes besoins sociaux et les investissements d'infrastructure afin d'aider ces pays à atteindre les ODM. Cette aide devrait être accordée de façon souple et être assortie de conditions concessionnelles.

## **VI. REMERCIEMENTS À L'INTENTION DE L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FMI**

17. Les ministres expriment leurs remerciements à Horst Köhler pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que Directeur général du FMI. En particulier, ils lui sont gré du dévouement dont il a fait preuve pour résoudre les problèmes des pays en développement. Ils lui présentent tous leurs vœux de réussite pour la poursuite de sa carrière.

## **VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

18. La prochaine réunion des ministres du G-24 aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2004, à Washington.